

## **Soutien de GBL au rapprochement de Lafarge et Holcim**

Groupe Bruxelles Lambert (GBL) approuve le projet de rapprochement entre Lafarge et Holcim dont les principaux termes ont été annoncés ce jour ([www.lafarge.com](http://www.lafarge.com)).

Le nouveau groupe, leader mondial de l'industrie des matériaux de construction, disposera d'une plateforme de croissance d'une qualité inégalée et d'importantes perspectives de création de valeur.

GBL, premier actionnaire de Lafarge avec une participation de 21 %, soutient cette opération de rapprochement et apportera l'intégralité de ses actions Lafarge à l'offre publique d'échange qui sera initiée par Holcim après réception des autorisations réglementaires.

En cas de réalisation de cette opération, GBL, dont la participation dans Lafarge représente une valeur de marché de EUR 3,9 milliards ou 24% de son actif net ajusté sur la base du cours de clôture du 4 avril 2014, serait amenée à détenir une participation de l'ordre de 10 % dans le nouvel ensemble. Les conséquences financières et comptables résultant de cette opération seront déterminées au fur et à mesure de l'évolution de la transaction.

\*\*\*

Pour plus d'informations, vous pouvez vous adresser à :

**Ian Gallienne**  
Administrateur-Délégué  
Tél : +32.2.289.17.44  
[igallienne@gbf.be](mailto:igallienne@gbf.be)

**Gérard Lamarche**  
Administrateur-Délégué  
Tél : +32.2.289.17.28  
[glamarche@gbf.be](mailto:glamarche@gbf.be)

**Olivier Pirotte**  
CFO  
Tel : +32.2.289.17.50  
[opirotte@gbf.be](mailto:opirotte@gbf.be)

Les résultats du premier trimestre 2014 de GBL seront publiés le 6 mai 2014.



**Avertissement**

*Ce document ne doit pas être distribué au Canada, en Australie ou au Japon*

*Ce communiqué a une valeur exclusivement informative et ne constitue ni une offre de vente, ni une sollicitation d'achat des actions de la société Lafarge par GBL dans un quelconque pays, y compris en France.*

*Le présent communiqué ne constitue pas une offre de vente de titres destinée aux Etats-Unis. Les titres visés par le présent communiqué n'ont fait, ni ne feront l'objet d'un enregistrement aux Etats-Unis en vertu du U.S. Securities Act de 1933 (le "Securities Act"). Lesdits titres ne sauraient être offerts ou vendus aux Etats-Unis en l'absence d'un tel enregistrement ou d'une exemption d'enregistrement en vertu du Securities Act. Aucune offre publique desdits titres ne sera faite aux Etats-Unis dans le cadre de la présente opération.*

*Toute décision d'investissement relative à l'achat d'actions Lafarge ne saurait être prise que sur le fondement des informations publiquement disponibles relatives à Lafarge. Ces informations ne relèvent pas de la responsabilité de Groupe Bruxelles Lambert.*

*La diffusion, la publication ou la distribution de ce communiqué de presse est interdite dans tout pays où une telle diffusion, publication ou distribution serait effectuée en violation des lois ou règlements applicables.*